

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-24-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 2 mars 2023 et la délibération du Conseil Communautaire n°2023-03-02-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement DSP pour l'exercice 2023 ;

Budget annexe « Assainissement DSP » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Assainissement DSP » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	23 000,00	19 701,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	369 000,71	368 840,29
[012] Charges de personnel et frais ass.	19 000,00	22 717,00			
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00			
Dépenses de gestion des services	42 005,00	42 423,00	Recettes de gestion des services	369 000,71	368 840,29
[66] Charges financières	52 500,00	49 531,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	6 000,00	1 700,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotat* provis* semi-budgétaires	0,00	0,00	[78] Reprises provis* semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	100 505,00	93 654,00	Recettes réelles	369 000,71	368 840,29
[023] Virement à la sect* d'invest.	0,00	153 930,00			
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 165 434,00	1 165 000,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	300 000,00	300 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 265 939,00	1 412 584,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	669 000,71	668 840,29
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	596 938,29	743 743,71
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 265 939,00	1 412 584,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 265 939,00	1 412 584,00

Budget annexe « Assainissement DSP » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Assainissement DSP » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	96 002,92	975,18	90 198,00	91 173,18	[13] Subventions d'investissement	244 828,10	11 585,10	74 172,80	85 757,90
[21] Immobilisations corporelles	201 038,60	0,00	279 854,80	279 854,80					
[23] Immobilisations en cours	544 188,17	0,00	582 650,00	582 650,00					
Dépenses d'équipement	841 229,69	975,18	952 702,80	953 677,98	Recettes d'équipement	244 828,10	11 585,10	74 172,80	85 757,90
[16] Emprunts et dettes assimilées	138 400,00	0,00	140 400,00	140 400,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
					[106] Réserves	372 224,56	0,00	151 205,28	151 205,28
Dépenses réelles	979 629,69	975,18	1 093 102,80	1 094 077,98	Recettes réelles	617 052,66	11 585,10	225 378,08	236 963,18
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	300 000,00		300 000,00	300 000,00	[021] Virement de la sect* d'exploit.	0,00		153 930,00	153 930,00
[041] Opérat* patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 165 434,00		1 165 000,00	1 165 000,00
					[041] Opérat* patrimoniales	200 000,00		200 000,00	200 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 479 629,69	975,18	1 593 102,80	1 594 077,98	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 022 486,66	11 585,10	1 744 308,08	1 755 893,18
Solde d'exécution reporté	502 856,97			161 815,20	Solde d'exécution reporté				0,00
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 982 486,66			1 755 893,18	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 265 939,00			1 755 893,18

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-24-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception en préfecture : 06/04/2023

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

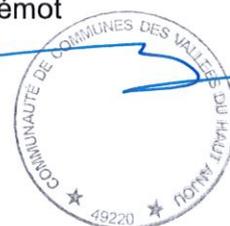
- **D'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement DSP pour l'exercice 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

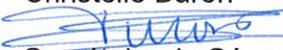
Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Christelle Buron


Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-24-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023